

Angoulême

VOTRE BULLE
D'INSPIRATION

GUIDE DE LA PROPRETÉ

ENSEMBLE POUR UNE VILLE PLUS PROPRE

angouleme.fr





Œuvrer pour un cadre de vie agréable et accueillant est un défi quotidien pour les agents de la ville d'Angoulême. La propreté urbaine nécessite leurs interventions très régulières afin d'effacer les incivilités et rendre l'espace public le plus propre possible. Mais l'entretien de nos rues, de nos places ou de nos parcs est aussi une question de bonnes pratiques et de responsabilité de tous !

C'est pourquoi, à travers ce guide, nous avons choisi de mettre en avant tout ce que la ville fait pour vous, mais également ce que vous pouvez, devez, faire pour protéger votre ville et votre environnement.

En effet, il nous est apparu important de mentionner les amendes encourues en cas de non respect des règles... peut-être un moyen supplémentaire de sensibiliser les plus récalcitrants ?

Chaque geste compte, il s'agit d'un effort collectif et quotidien, pour que la propreté soit durable, que notre Ville reste propre, belle et attractive.

*Vous pouvez compter sur nous,
on compte sur vous !*

Xavier Bonnefont
Maire d'Angoulême
Président de GrandAngoulême

P.3 LA VILLE
AU SERVICE DE
LA PROPRETÉ

P.5 LES RÈGLES
À RESPECTER

P.9 MEMO
COMMENT
BIEN TRIER

P.13 JE RÉDUIS
MES DÉCHETS

P.14 ACTEURS
CITOYENS

P.15 FICHE
JOURS DE
COLLECTE

LA VILLE

AU SERVICE DE LA PROPRETÉ

Nettoyage et balayage des espaces publics.
220 km de voies



Collecte des 800 corbeilles de la ville. **200 tonnes** de déchets/an.



Gestion de **78 canipoches.**



Collecte des 60 cendriers de la ville.
741 000 mégots/an.

45 AGENTS

MOBILISÉS AU QUOTIDIEN

À PARTIR DE 4H30

DU LUNDI AU SAMEDI

ET À PARTIR DE 8H

LES JOURS FÉRIÉS



Entretien quotidien des **6 toilettes** publics.



Enlèvement des tags et de l'affichage sauvage.
2200 tags/an, 2000m² de surface traitées/an.



Gestion des dépôts sauvages.
environ **65 000** dépôts sauvages/an.

UNE BRIGADE
DE PROPRETÉ
ASSERMENTÉE

Les agents de ce service sont assésentés pour verbaliser lorsque cela est nécessaire.

Pour agir contre les dépôts sauvages, les 8 agents sont assésentés, ils peuvent verbaliser à hauteur de 135€ chaque sac en vertu de l'article R.635-1 du code pénal.



AU CŒUR DES
MANIFESTATIONS

Maintenir la ville propre malgré l'arrivée de milliers de festivaliers est un challenge ! Nettoyer les sites avant les mises en place, installer **jusqu'à 60 bennes** pour évacuer au fur et à mesure les **25 tonnes de déchets**, assurer l'installation de **50 corbeilles doubles supplémentaires** et les vider très régulièrement ou encore organiser des nettoyages renforcés des rues pendant les Festivals et même après... autant de missions supplémentaires qui incombent aux agents.

Cela représente **700 heures de travail** pour le service, en dehors de l'activité normale, pour un festival comme le FIBD.

reportage
en vidéo



LES RÈGLES À RESPECTER



JE TRIE MES DÉCHETS

Il est obligatoire de trier ses déchets avant de les déposer pour la collecte. Le site pluspropremaville.fr vous permet de connaître les jours et horaires vous concernant, pour cela il vous suffit d'indiquer votre adresse.

! Déposer des déchets, sans respecter les règles de collecte (consigne de tri, horaires et jours) est une infraction. Vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à

150€

JE JETTE MES DÉCHETS À LA POUBELLE

Vos déchets (petits emballages, mégots de cigarettes, chewing-gum, etc.) ne doivent pas être jetés par terre.



! UNE AMENDE DE

750€



J'UTILISE LES CANIPOCHES

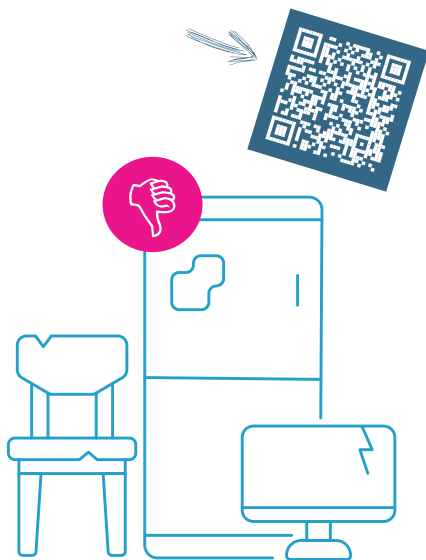
Vous ne devez pas laisser les déjections de votre animal dans la rue. **Retrouvez la carte des emplacements des sacs pour déjections canines sur le site angouleme.fr.**



Une **liste de dépositaires** qui proposent également des canipoches est à votre disposition sur le site de la ville.

JE NE LAISSE PAS D'OBJETS DANS LA RUE

Aucun objet ne doit être abandonné sur la voie publique. 7 déchèteries sont à votre disposition sur l'ensemble du GrandAngoulême. **Le site pluspropremaville.fr vous propose la liste de celles-ci ainsi que le détail des déchets acceptés par chacune.**

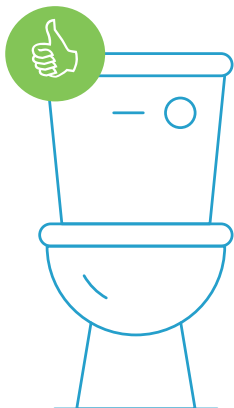


UNE AMENDE DE

135€

UNE AMENDE DE

1500€



J'UTILISE LES TOILETTES PUBLIQUES

Il est interdit de faire ses besoins sur la voie publique. **La ville d'Angoulême met à votre disposition 6 toilettes publiques. Retrouvez la carte de leurs emplacements sur angouleme.fr.**



UNE AMENDE DE
135€



JE NE DÉGRADE PAS LES MURS

Il est interdit de faire des tags, des graffitis ou de pratiquer l'affichage sauvage en dehors des endroits autorisés par la commune. Vous pouvez faire une demande d'affichage en vous adressant à la mairie d'Angoulême ou utiliser les **panneaux d'affichage libre**.



UNE AMENDE DE
30 000€
ET 2 ANS DE PRISON

JE DÉSHERBE DEVANT CHEZ MOI



CHAQUE HABITANT DOIT MAINTENIR SON TROTTOIR, SON FOSSÉ,
ET/OU CANIVEAU EN BON ÉTAT DE PROPRETÉ, SUR TOUTE LA
LONGUEUR DE SON HABITATION.

Règlement sanitaire départemental (art.32)

LES ACTIONS À ÉVITER

- L'utilisation d'eau de javel, le sel ou encore le vinaigre sont à proscrire.
- L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite.

Arrêté municipal du 9 avril 2004 « mesures générales de salubrité publique »

VÉGÉTALISER !

Vous pouvez faire de votre pied de mur un espace de verdure entretenu. La ville d'Angoulême vous aide à créer un espace végétalisé le long de votre façade. Pour faire une demande de végétalisation, retrouvez le formulaire de demande ainsi que la charte de végétalisation [sur angouleme.fr](http://sur.angouleme.fr)



MÉMO

COMMENT BIEN TRIER SES DÉCHETS

DANS MON SAC OU BAC JAUNE

JE TRIE



LES CARTONS

briques, cartons,
papiers, journaux...



LES PLASTIQUES

barquette,
bouteilles, sacs
et sachets, films
plastiques, flacons
de produits...



LES ALUS ET LES ACIERS

barquettes,
aérosols, l'aluminium
alimentaire,
bouchons à vis,
collerettes...



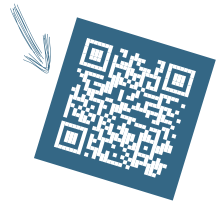
NE PAS COMPACTER
NI IMBRIQUER VOS
DÉCHETS.

SÉPARER LES
OPERCULES DES
EMBALLAGES.

CONSERVER LES
BOUCHONS VISSÉS
SUR LES BOUTEILLES.

VIDER
CORRECTEMENT
SANS LAVER LES
EMBALLAGES.

Guide
du tri complet sur
pluspropremaille.fr



DANS MON SAC OU BAC NOIR

JE JETTE OU DÉPOSE



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Restes alimentaires (jusqu'à la mise en place de la collecte des bio-déchets), textile à usage unique (lingettes...), vaisselles cassées, objets, papiers souillés...

SI JE DISPOSE D'UN COMPOSTEUR

J'y mets des matières sèches et des matières humides : coquilles d'œufs, coquilles de noix et noisettes broyées, feuilles mortes, petits branchages, fruits abimés, épluchures de fruits, tonte de gazon...



Retrouvez toutes les infos sur le compostage sur le site pluspropremaville.fr



LES

BIO-DÉCHETS

En 2023/2024, GrandAngoulême mettra en place la collecte des déchets alimentaires. Un bioseau ainsi qu'un badge d'accès aux bornes de tri vous seront remis **gratuitement**. Les déchets acceptés dans cette borne seront les restes de repas, viandes, poissons... (même emballés dans des barquettes lorsqu'ils sont périmés).

Plus d'info sur le site pluspropremaville.fr



Bacs ou sacs noirs collectés le matin



- Les sortir la veille au soir du jour de collecte
- les rentrer au plus tard en fin de journée.

Bacs ou sacs noirs collectés le soir

- les sortir entre 16h et 19h
- les rentrer le lendemain.

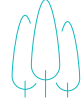
MES AUTRES DÉCHETS



EMBALLAGES EN VERRE



Points d'apport volontaire
colonnes à verre



VÉGÉTAUX



Dechetteries



TEXTILES



Points d'apport volontaire
textile



MÉDICAMENTS



Pharmacies

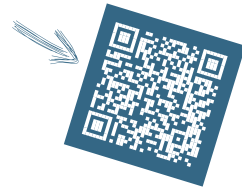


ELECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES



Dechetteries

Plus d'infos
pluspropremaville.fr

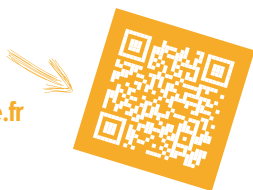




ENCOMBRANTS

Les objets volumineux (électroménager...) doivent être déposés en déchèterie. Si vous n'avez pas la possibilité de transporter vos encombrants, GrandAngoulême vous propose un service d'enlèvement. Cette collecte a lieu uniquement sur rendez-vous, dans une limite d'1 m³ environ et vous sera facturée 15€.

Plus d'infos
0 800 779 920
pluspropremaville.fr



L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE TRI ET DES RÈGLES À RESPECTER S'APPLIQUE AUX COLONNES ENTERRÉES QUE LA VILLE ET LE GRANDANGOULÊME METTENT À VOTRE DISPOSITION.

RECYCLAGE DES SAPINS DE NOËL

La mairie d'Angoulême propose de collecter vos sapins de Noël naturels.

Pour être collectés, les sapins doivent être débarrassés de leurs décorations et support. Ils ne doivent pas être ensachés. Tout sapin non conforme ou déposé après la date qui vous sera indiquée devra être apporté en déchèterie.

Les points de collecte sont mis en place de fin décembre à fin janvier dans les différents quartiers de la ville : Centre-Ville, Bussatte, Victor-Hugo, la Madeleine, Bel-Air/Grand-Font, l'Houmeau, Saint-Cybard, Basseau, Sillac/Grande-Garenne, Saint-Martin, Ma Campagne et le Petit Fresquet.

Une campagne d'information aura lieu courant décembre sur angouleme.fr



JE RÉDUIS MES DÉCHETS



BOITES ET RÉCIPIENTS

Préférez des contenants de rangement réutilisables, permettant ainsi de consommer du vrac par exemple.



STOP PUB

Utiliser un stop pub sur votre boîte aux lettres pour limiter la quantité de prospectus. seuls les imprimés des collectivités publiques seront déposés.



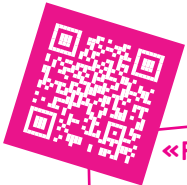
EAU DU ROBINET

Boire l'eau du robinet permet de limiter la consommation de bouteille en plastique. Cette pratique est également plus économique.



SAC, CABAS ET BOITES

Pour faire vos courses, optez plutôt pour des contenants réutilisables (sacs en tissus, boîte à œufs...)



«FAIRE SOI-MÊME»

Beaucoup de produits d'entretien et de cosmétiques sont réalisables facilement à la maison. Découvrez de nombreux tutos sur jagispourreduire.fr.



SECONDE MAIN

friperies, dépôts-ventes, vides grenier, associations... les possibilités d'acheter des vêtements ou objets d'occasions sont nombreuses.

ACTEURS

CITOYENS



CYCLOFFICINE

La Cyclofficine d'Angoulême est un atelier associatif participatif et solidaire de réparation de vélos.

cyclofficedangouleme.org



CLEANWALKER ANGOULÊME

Cleanwalker est un collectif dont l'objectif est de préserver l'environnement en organisant régulièrement action de ramassage des déchets. [@CleanWalkerangouleme](https://twitter.com/CleanWalkerangouleme)

COMITÉS DE QUARTIERS

Les comités de quartier rassemblent les citoyens autour d'un objectif commun d'améliorer le cadre de vie de leur quartier. Ils représentent entre autre toutes les valeurs d'une ville propre en participant aux actions menées par la ville et les acteurs associatifs.



JOURNÉES CITOYENNES

La ville d'Angoulême vous propose des journées citoyennes. Des circuits de ramassage des déchets et de sensibilisation au désherbage des espaces publics sont proposés.

LA VILLE VOUS ACCOMPAGNE

La ville d'Angoulême soutien les initiatives des collectifs d'habitants, des associations, des écoles, des collèges, des lycées... qui œuvrent pour une sensibilisation à la propreté.

Si vous avez à cœur la propreté de votre ville et que vous souhaitez être accompagné dans la mise en place d'une action, faites vous connaître !



ALLÔ MAIRIE
05 45 389 289
8 H-18 H
LUNDI-VENDREDI



QUAND SORTIR MES POUBELLES ?

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



lundi



mardi



mercredi



jeudi



vendredi

À partir de

les collectes des déchets changent les semaines qui comportent un jour férié.

• Les déchets non valorisables (sacs noirs) sont collectés le lendemain. Sauf les rues qui sont habituellement collectées tous les soirs de la semaine : celles-ci sont aussi collectées le soir du jour férié.

EMBALAGES RECYCLABLES ET PAPIERS



lundi



mardi



mercredi



jeudi



vendredi

À partir de

les collectes des déchets changent les semaines qui comportent un jour férié.

• Les poches ou bacs jaunes sont collectés la semaine suivante.



ATTENTION

Bacs ou sacs noirs collectés le matin

- Les sortir la veille au soir du jour de collecte
- les rentrer au plus tard en fin de journée.

Bacs ou sacs noirs collectés le soir

- les sortir entre 16h et 19h
- les rentrer le lendemain.

plusproprema ville.fr




ALLÔ MAIRIE
05 45 389 289
8H - 18H
DU LUNDI AU VENDREDI

ANGOULEME.FR

